



INFRASPORTS

Construire pour le Sport

- **Un objectif central**

***Doter la Wallonie d'infrastructures
sportives de qualité accessibles à
tous***

 ***Accompagner***

 ***Subsidier***

- Une équipe multidisciplinaire

- 21 agents
 - Licenciées/Régentes en éducation physique
 - Ingénieurs
 - Architectes
 - Contrôleurs de chantiers
 - Personnel administratif

- Répartition par zones géographiques

- Hainaut- Est (Christian Allard)
- Hainaut - Ouest (Jean-François Renuart)
- Liège (Françoise Beckers)
- Luxembourg (Pierre-André Laurent)
- Namur (Bénédicte Vanderzeypen)
- BW (Giuseppe Alessi)

Directrice : Anne DUPLAT

- Chaque secteur

Agent sportif



Agent administratif



Agent technique



Contrôleur de chantier



- **Règlementation**

- Zone géographique

Région Wallonne (région de langue française) = 253 communes

- Réglementation organique

- ❑ *Décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives*
- ❑ *Arrêté du Gouvernement Wallon du 9 juillet 2015 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives*

- **Subsides possibles**
- **Infrastructures (acquisition/construction/rénovation)**
- **Premier équipement sportif lié à un dossier d'acquisition /rénovation/construction**
- **Équipement sportif (v. liste) non lié à un dossier infra**
- **Gros matériel d'entretien (v. liste)**
- **Manifestations sportives**
- **Tests pour le matériau de remplissage des gazons synthétiques**

- Quelques réalisations subsidiées...



Terrain de football américain d'Andenne



Piste d'athlétisme de Saint-Ghislain



Fitness extérieur de Perwez

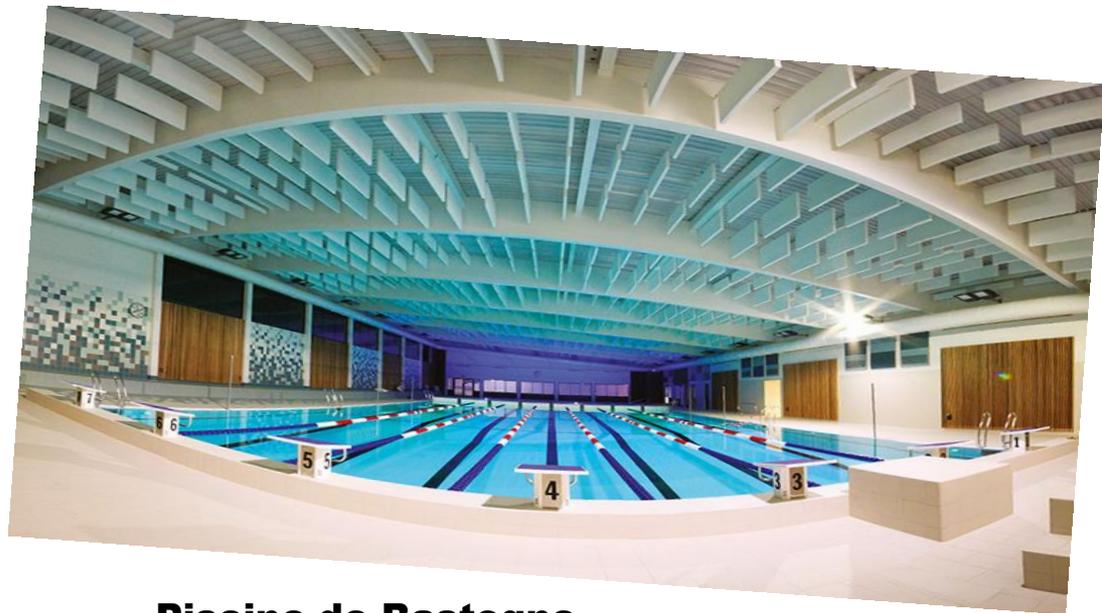
- Quelques réalisations subsidiées...

02/05/2019

8



Hall d'Herstal



**Piscine de Bastogne
(Luxembourg)**

• Eligibilité des travaux

- Principe :

Toute surface sportive ou ludico-sportive, ainsi que le premier équipement sportif nécessaire à l'exploitation de l'infrastructure peut faire l'objet d'un subside

- Surfaces non subsidiables :

zones à caractère commercial à l'exception de la cafétéria

- Conditions :

- ❖ Dossier recevable et complet d'un point de vue administratif, technique et opportunité sportive

- ❖ Droit d'occupation de minimum 20 ans

- ❖ Maintien de l'affectation de l'infrastructure sportive pendant 15 ans

- ❖ Démarrage des travaux après obtention de la promesse de subside

• Procédure la plus courante

02/05/2019

10

- Investissement < à 1.500.000 € HTVA



« Petite et moyenne infrastructure sportive » (PIC – PIP)
dont:

- ❖ Terrains de sport intérieurs et extérieurs (football, hockey, tennis, athlétisme...,...)
- ❖ Halls multisports
- ❖ Cafétéria/vestiaires
- ❖ Eclairage, revêtements, abords,...
- ❖ Plaines de jeux
- ❖ Espaces multisports
- ❖ ...

•Procédure- PIC-PIP

- ❑ Bénéficiaires : Pouvoirs locaux- Clubs sportifs sous forme d'ASBL-ASBL de gestion des pouvoirs locaux
- ❑ Taux d'intervention : 75 % du montant subsidiable
- ❑ Types d'opérations : construction neuve, rénovation, acquisition/réhabilitation, 1^{er} équipement sportif

• Autres procédures

- Procédure « Grandes infrastructures »
 - Investissement Sup. à 1 500 000€ HTVA
 - construction neuve, rénovation, acquisition/réhabilitation
 - Uniquement pouvoirs locaux
 - Max. 60% de subside

- Procédure « Sport de Rue »
 - Espace multisportif extérieur max. 500 000 € HTVA
 - Communes et SLSP
 - Subside 85% si respect conditions



Importance d'associer Infraspports dès le début du dossier au stade avant-projet

– Rôle d'accompagnement de la direction

- Lors du montage du dossier
- En cours de travaux

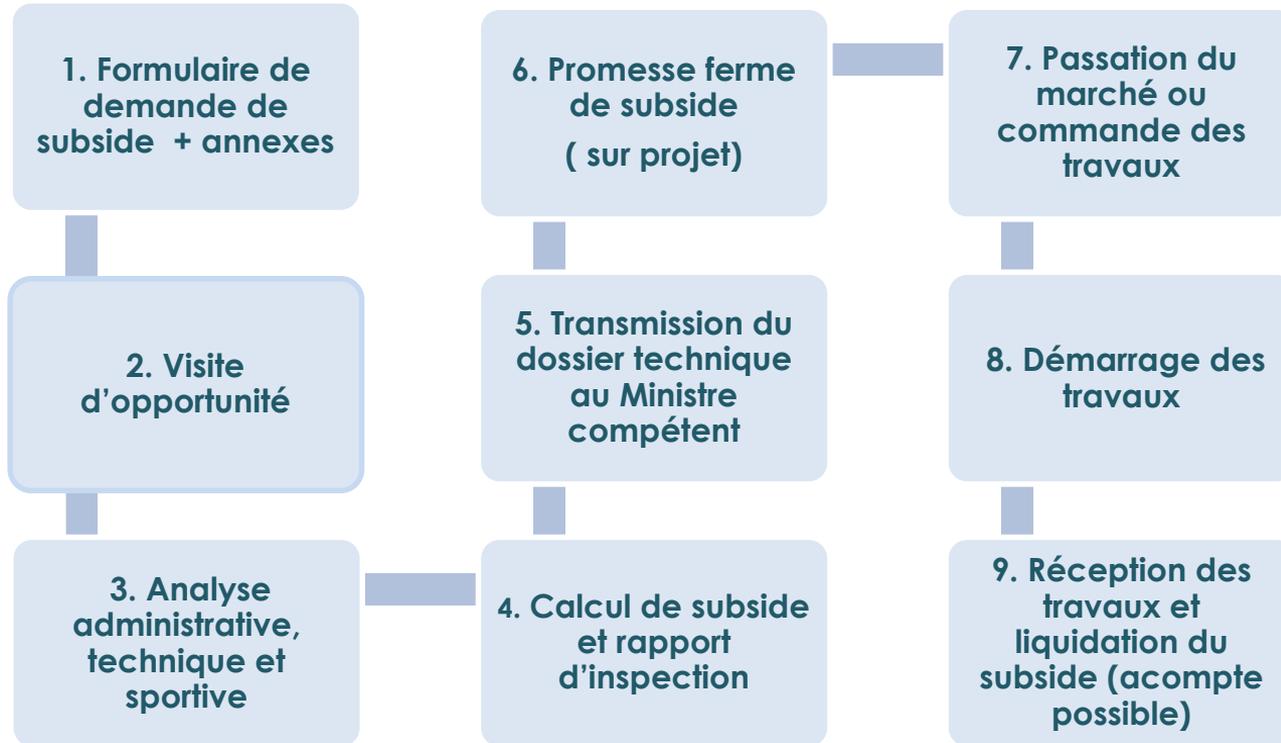
•Spécificités gazons synthétiques



• Zone inondable !

- Signature « Charte d'entretien »
- Complément de motivation s'agissant du personnel et du budget d'entretien
- Clauses spécifiques relatives à l'entretien et la garantie dans le CSC
- Contrôles obligatoires en cours de chantier et en fin de chantier
- Introduction conjointe d'un dossier de gros matériel d'entretien

• Procédures PIP/ PIC : Grandes étapes



Principe :

deux méthodes pour déterminer le montant maximum subsidiable
(suivant les postes concernés)

1. Estimation
2. Prix-Plafonds (cfr. site internet)

Le montant maximum subsidiable peut être majoré de frais généraux :
5% - auteur de projets-3% si étude faite en interne

Subside:

$S = \text{montant maximum subsidiable} \times 0,75 \times 1,21 \text{ (TVA)} \times 1,05 \text{ (ou } 1,03)$

• Equipement sportif et Gros matériel d'entretien

Listes fermées (sur le site des pouvoirs locaux)

GM : FOOTBALL

- Tracteur
- Remorque
- Porte outil (petit tracteur avec accessoires interchangeables)
- Brosse triangulaire/rectangulaire tractée ou portée
- Ratisseur tracté ou porté
- Herse étrille à dents souples
- Souffleur à moteur thermique
- Epaneur de lestage
- Bac balayeur tracté

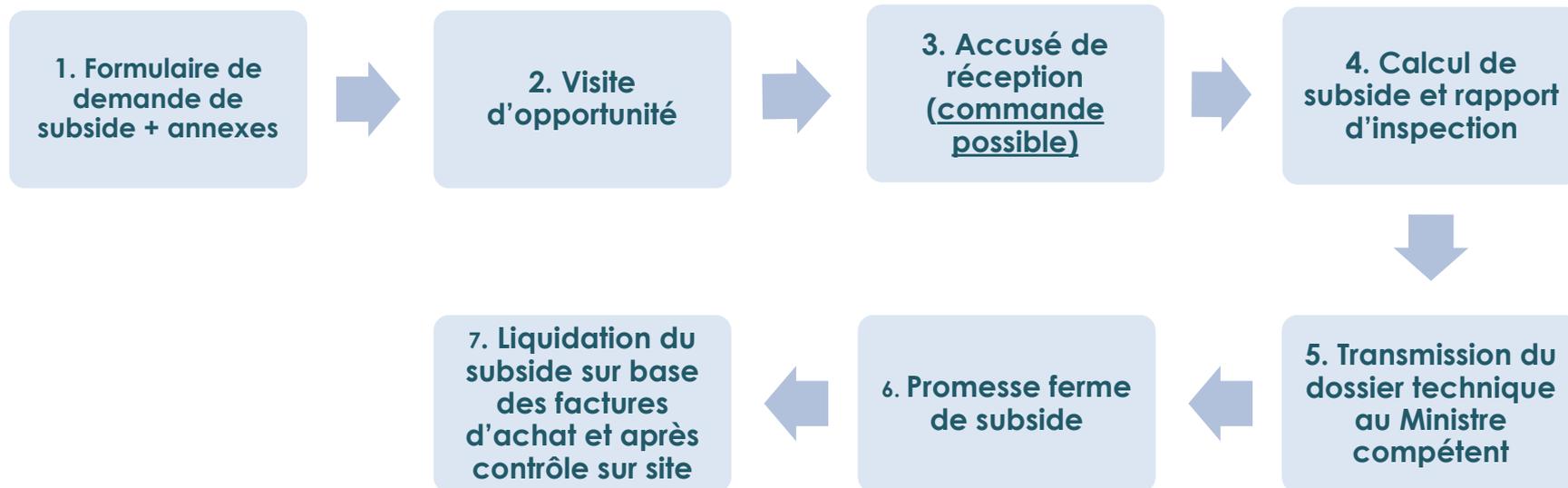
ES : FOOTBALL

- Buts et filets
- Abris de touche
- Bancs pour réserve

• 75% de l'achat

• Contact
Nathalie MOULARD

•Procédure Equipement sportif et Gros matériel d'entretien



• Manifestations sportives- subsides de promotion

- Pour toute manifestation mettant les infrastructures sportives et le sport à l'honneur en Wallonie (Tournoi, stage, activité ponctuelle, ...)
- Une procédure très simple

•Manifestations sportives- subsides de promotion

Se connecter au
site d'Infrasports

Sélectionner
« subside de
promotion »
dans le cadre
des mots-clefs

Compléter le
formulaire en
ligne

•Subside tests matériaux de remplissage non naturels

Composition du dossier

- Un devis d'un laboratoire agréé déchets et eau par la Région wallonne
- Le formulaire de demande disponible sur le site
- Une attestation de la banque ou un extrait de compte PC Banking mentionnant le n° du compte IBAN du demandeur
- La (les) fiche(s) technique(s) du matériau de remplissage présent sur le terrain (si disponible(s))

Conditions d'octroi

- Etre propriétaire ou gestionnaire d'un terrain synthétique
- dont le remplissage est constitué de SBR
- Etre constitué sous forme d'ASBL ou être un pouvoir local
- Ne pas avoir bénéficié d'une aide portant sur le même objet
- Missionner le/les laboratoire (s) suivant le protocole Infraspports

Liquidation de la subvention

- La subvention sera liquidée sur présentation, endéans les 3 mois de la notification de l'arrêté de la subvention:
- de la facture
- de la copie des résultats des tests opérés par le(s) laboratoire(s) agréé(s)

• Subside tests matériaux de remplissage non naturels

- 50% de la dépense
- Subside Max. 1000€ par analyse
- Respect du protocole Infraspports

- **Fiches techniques**
 - plus de 30 disciplines sportives recensées
 - validées par les fédérations
 - + fiches vestiaires, plateau sportif, ...

→ informations techniques et sportives fiables
- **Cadres normatifs sur les revêtements de sols sportifs**
- **Documents spécifiques aux revêtements synthétiques (« Démarche qualité des synthétiques »)**
- **Etude sur les performances énergétiques des halls sportifs et piscines**
- **Documents spécifiques pour les investissements « piscines » (étude chlore, accessibilité,..)**
- **CSC-Type pour les « sports de rue » + Guide de conception des aires de jeux**

Disponibles sur le site des pouvoirs locaux ou sur simple demande

Fiche technique



FOOTBALL



Fiche - Version 2019

FOOTBALL	DIVISION 1 PRO (A-B)	DIVISIONS 1, 2 et 3 AMATEURS - SUPER LEAGUE FOOTBALL FEMMIN	PROVINCES - U21 A U14 NATIONAL	PROVINCES - U21 A U14 REGIONALES 11/11	REMARQUES	
DIMENSIONS	Aire de jeu	Longueur : 100 à 105 m Largeur : 64 à 68 m	Longueur : 100 à 105 m Largeur : 64 à 68 m	Longueur : 100 à 110 m Largeur : 55 à 75 m	Longueur : 90 m Largeur : min. 45 m	Le tracé des lignes est compris dans les dimensions de l'aire de jeu. Désignations possibles, en accord avec l'ACFE, à 60 ou 59m
	Zone neutre	Largeur : 3 m sur le pourtour du terrain Dépourvue de tout obstacle En gazon naturel, synthétique ou hybride				Aucune dimension n'est formellement requise concernant les terrains d'entraînement, même si celles indiquées ci-contre sont conseillées.
REVETEMENT DE SOL	Zone libre (Aire de jeu et zone neutre)	106 à 111 m / 70 à 74 m (ou 66 à 70 m après nouvelle modification)	106 à 116 m / 61 à 81 m	96 m / 51 m	Uniquement pour les matchs des équipes premières	
	Zone de protection	Largeur de minimum 3 m entre les vestiaires et le terrain. Cette zone peut être un couloir couvert d'une largeur moindre mais supérieure à 1,5m				
	Nature	Gazon naturel, synthétique ou hybride Voir cadre normatif sur les revêtements de sol sportifs version 2013 NBN EN 15330 - Gazon synthétique				
	Déclivité	Max 2%		Max 3%		
	Fond de caillou	Pente 0,6 à 1%				
	Assainissement	Système de drainage et de collecteur Pente 0,3 à 0,5 %				
	Largeur et couleur des lignes	Blanche - 7,5 cm à 12 cm				
	Nature des lignes	Sous forme de craie ou peinture adaptée (craie, même hydrotée, craie interdite)				
	Arrosage	Un arrosage représente 10l/m ² , soit +/- 80.000 l/arrosage Prévoir 2 arrosages par jour selon le météo. Le système d'arrosage peut être équipé d'un pluviomètre. L'important est de veiller à l'uniformité d'arrosage sur le terrain. L'ideal est de réaliser l'arrosage de nuit Prévoir la vidange complète du système d'arrosage en hiver				Prévoir des citernes à eau de pluie (4 cures de 20.000 l recommandées)
	Entretien	Voir cadre normatif sur les revêtements de sol sportifs version 2013 et charte d'entretien (gazon synthétique) disponible sur le site d'Infrasports				
ECLAIRAGE	Eclairage moyen	D1 amateurs 300 lux Superleague féminine : 200 lux D2 et D3 amateurs : 100 lux	80 lux (sauf provinciales domes : 60 lux)		Eclairage obligatoire en cas de compétitions nocturnes Compétitions 5/5 et 8/8 : 60 lux Entraînement : 60 à 80 lux	
	Uniformité	0,75				

Normes fédérations
Recommandations Infrasports

Fiche football - 2019

3/5

The screenshot displays the Cadasports website interface. At the top, the browser address bar shows the URL <http://www.cadasports.be>. The page header includes the logo of the Service public de Wallonie (SPW) and the text "Cadasports". Below the header, there is a navigation bar with the text "Vous êtes ici : Accueil > Recherche" and "Espace encodeurs communaux".

The main content area is divided into two sections. On the left is a search form titled "Critères de recherche". It includes a dropdown menu for "Type de recherche" set to "Recherche par aménagement sportif". Below this, there is a field for "Type(s) d'aménagements(s)" with a dropdown menu and a list of examples: "Salle de sport", "Terrain de tennis", etc. The "Adresse" section contains fields for "Province", "Commune administrative", "Code postal", "Localité", "Rue", and "N°". There is also a "Distance" field with a scale from 0 to 100 km. At the bottom of the search form are buttons for "Effacer" and "Rechercher".

On the right is a map of Wallonia showing a network of roads. The roads are color-coded: red for major roads, yellow for secondary roads, and green for local roads. The map includes labels for major cities: Tournai, Mons, Charleroi, Namur, Liège, and Arlon. A scale bar at the bottom of the map indicates a distance of 30 km. The coordinates are given as "Coordonnées (m) : x = 185802 ; y = 1709".

• Contacts utiles

02/05/2019

26



S.P.W.

Direction générale des Routes et Bâtiments

Département des Infrastructures subsidiées

INFRASPORTS

e-mail : infraspports.dgo1@spw.wallonie.be

internet : <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/Infraspports>

Newsletter du Département: Portail des pouvoirs locaux- [Accueil](#) >
[Infrastructures subsidiées \(DGO1\)](#) > Newsletter